DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**SÉANCE DU**

**4 OCTOBRE 2007**

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Rapports d'activité 2006 des Syndicats Intercommunaux : S.I.VO.M. – S.I.DE.COM – S.I.D.R.U. – S.M.E.R.G.C. – PISCINE**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 5 octobre 2007
par voie d'affichages
~~notifié le.....~~
transmis en Sous-Préfecture
le 17 octobre 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 octobre 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Mathieu LHERITEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille sept, le 4 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 27 septembre deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents** :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

**Avaient donné procuration** :

Madame DESCHAMPS à Madame FUCHS
Monsieur DERCHE à Madame MAUVAGE
Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur LAMY
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

**Secrétaire de Séance** :

Monsieur TASSEL

**N° DE DOSSIER** : 07 F 14

**OBJET** : RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2006 DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX : S.I.VO.M. - S.I.DE.COM - S.I.D.R.U.- S.M.E.R.G.C. - PISCINE

**RAPPORTEURS** : Monsieur le Maire - Monsieur SOLIGNAC (S.M.E.R.G.C.)

---

**Mesdames, Messieurs,**

Aux termes de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

« Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus. Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Lors de la séance du 4 octobre 2007, sont examinés les rapports suivants :

- le S.I.VO.M. (Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples),
- le S.I.DE.COM. (Syndicat Intercommunal pour le Développement de la COMmunication),
- le S.I.D.R.U. (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains),
- le S.M.E.R.G.C. (Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture),
- la PISCINE (Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine).

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports présentés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des rapports présentés.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Roselle CROS